



DECISION MUNICIPALE N° 2025 / 14

Objet : Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation du Salon des Saveurs et des Créateurs du 2 au 4 mai 2025

Le Maire de PIGNANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°01/2020 en date du 04 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune de Pignans,

VU la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 19 octobre 2020, portant délégations au Maire,

CONSIDERANT la demande de la société Nomade Location auprès de la commune pour une mise à disposition du stade du complexe Berthoire et de ses annexes, ainsi que le prêt de matériels municipaux dans le cadre de l'organisation du Salon des Saveurs et des Créateurs qui aura lieu du 2 au 4 mai 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention déterminant les conditions du partenariat avec la société Nomade Location domiciliée au 251 rue Lavoisier 83210 LA FARLEDE dans le cadre de l'organisation du Salon des Saveurs et des Créateurs.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 18/04/2025

**Le Maire,
BRUN Fernand**

